



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2015

2015-16 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF AU BUDGET ANNEXE I.C.E. AU TITRE DE L'ANNEE 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 février, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 20 février 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 21
Votants : 21

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Suppléant présent avec voix délibérative :

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Loïc MARCHESSÉAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Suppléant présent sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région nazairienne et de l'estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé),
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

En présence de : Mme Murielle DURASSIER, Trésorière de Carquefou

Secrétaire de séance : Jean-Claude BRISSON

Affichage le 27 février 2015

2015-16 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF AU BUDGET ANNEXE I.C.E. AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 100 000 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe « I.C.E. ».

Le versement de cette subvention fera l'objet d'un ajustement correspondant au besoin réel de la section de fonctionnement du budget annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal au compte 657363.

Il est également proposé de verser une subvention d'investissement de 3 650 000 € pour financer les dépenses d'équipement de montée en débit.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal au compte 1316.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- d'autoriser le versement en 2015 d'une subvention de fonctionnement au budget annexe « I.C.E. » d'un montant maximum de 100 000 €,
- d'autoriser le versement en 2015 d'une subvention d'investissement au budget annexe « I.C.E. » d'un montant maximum de 3 650 000 €.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

